



MAIRIE D'YMONVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

DATE DE CONVOCATION	Le 4 avril 2025
PRESENTS	Laurent CASSONNET, Frédéric COUDIERE, Fabien EUGENE, Pascal CANARD, Ophélie DEROSIER, David KAMMER, Edouard BRETON, Laurent DELARUE, Joël BRULE, Bernard DECARRIERE
ABSENTS EXCUSES	Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Laurent CASSONNET
ABSENTS	
NOMBRE DE MEMBRES	En exercice 11 Présents 10 Votants 11
SECRETAIRE DE SEANCE	Ophélie DEROSIER
SESSION	Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2025
2. Vote du Budget Primitif 2025 du Budget principal
3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2025
4. Vote des subventions communales 2025
5. Fêtes et cérémonies : dépenses à imputer au compte 623
6. Vote du budget primitif 2025 Budget service de l'eau
7. Reprise de la FCTVA sur le budget du service de l'eau
8. Informations diverses
9. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ophélie DEROSIER accepte le poste.

Monsieur le Maire donne le pouvoir qu'il a en sa possession :
- Kathy SUBILLEAU donne pouvoir à Laurent CASSONNET

Monsieur le Maire informe l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
- Taux de la Taxe d'aménagement 2026

1- <u>APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025</u>
--

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2- <u>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL (BC 256)</u>

Délibération 2025-04-01

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du budget primitif 2025 du budget principal équilibré à la somme de :

- 670 863 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 257 041 € en dépenses et recettes d'investissement

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget principal (BC 256)

3- <u>VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025</u>

Délibération 2025-04-02

Vu la commission des finances du 27 février 2025,

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :
 - * Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires : 9,90%
 - * Taxe Foncière Bâtie (FPB) : 33,27 %
 - * Taxe Foncière non bâtie (TFPNB) : 19,21 %

4- <u>VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS</u>

Délibération 2025-04-03

Vu la commission des finances du 27 février 2025,

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2025, les subventions communales suivantes :

	PROPOSITION 2025	VOTE
Avenir (Football)	2 500 €	Adopté à l'unanimité
Gym Volontaire	700 €	Adopté à l'unanimité
Comité des Fêtes	2 200 €	Adopté à l'unanimité
SIAD	300 €	Adopté à l'unanimité
ADMR	200 €	Adopté à l'unanimité
TOTAL	5 900 €	

Après débat, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire pour le versement des subventions communales sur l'exercice 2025

5- FETES ET CEREMONIES : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623

Délibération 2025-04-04

Vu la commission des finances du 27 février 2025,

Monsieur le maire propose de fixer comme suit les valeurs allouées à l'occasion des fêtes et cérémonies diverses organisées par la commune.

- Evénements patriotiques : achats de gerbes pour une valeur maximale de 300 €,
- Naissance, mariage, décès : achats de fleurs, gerbes ou présents à l'effigie de la Mairie pour une valeur maximale de 300 €,
- Organisation de pots à l'occasion de ces différentes manifestations et événements cités, ainsi que les vœux du Maire à la population, inaugurations et diverses autres fêtes organisés par la Mairie pour une valeur maximale de 5 400 €.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal à l'article 623

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET SERVICE DE L'EAU (BC 299)

Délibération 2025-04-05

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet du budget primitif 2025 du budget du service de l'eau équilibré à la somme de :

- 102 781 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 277 826 € en dépenses et recettes d'investissement

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget service de l'eau (BC 299)

7- REPRISE DE LA FCTVA SUR LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU (BC 299)

Délibération 2025-04-06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1615-5 qui permet de reprendre à titre exceptionnel le FCTVA pour assurer le paiement des intérêts d'emprunts. Considérant que le budget Service de l'eau (Budget Primitif 2025), il est possible de reprendre le montant de 16 290 € via une opération par un mandat au compte 102291 et un titre de recettes au compte 777 (Opération d'ordre budgétaire).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette opération comptable
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2025

8- TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2026

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Cœur de Beauce sollicite les communes afin de fixer la taxe d'aménagement 2026. Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à savoir 2,5 %. Le conseil municipal approuve.

9- INFORMATIONS DIVERSES

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Rendez-vous le jeudi 8 mai 2025 à 10h30 Place des Saints Pères

Epannage des boues

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le SIAAP (Service Public de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) concernant un projet d'épandages de boues sur le territoire d'Ymonville provenant de leur usine d'épuration. Considérant les informations partagées lors de cette réunion, il est convenu que l'exploitation concernée soit retirée du projet de plan d'épandage des boues.

Transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire informe que le transfert de compétences aux intercommunalités n'est plus obligatoire selon la loi dernièrement votée. La DGFIP souhaitait connaître notre position sur ce transfert de compétence.

Après échanges lors du dernier communautaire du 7 avril 2025, cette compétence deviendra donc optionnelle et non obligatoire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs points de vue pour conserver ou non cette compétence au 1^{er} janvier 2026.

Le souhait général serait de conserver la compétence. Nous attendons les prochaines discussions avec la Communauté de Communes Cœur de Beauce pour affirmer définitivement la position de la commune.

10- TOUR DE TABLE

Laurent DELARUE interroge l'ensemble du conseil municipal sur l'organisation à mettre en place pour l'entretien annuel des chemins de ceinture. Monsieur le Maire répond que le calendrier devra être fixé pour le prochain conseil.

Joël BRULE informe de sa visite au Musée des sapeurs-pompiers d'Eure et Loir à Bonneval. Les organisateurs de ce musée sont preneurs de tous les objets anciens. Un état des lieux de l'arsenal s'impose.

David KAMMER rend compte de sa participation à l'assemblée générale d'Eure et Loir Ingénierie (ELI) du 31 mars 2025. Pour rappel, ELI instruit toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Fabien EUGENE rend compte de l'avancement des travaux pour la construction du terrain de football synthétique. Le planning semble être respecté.

11- CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30

Procès-Verbal approuvé en séance du

Le Maire
Laurent CASSONNET



La secrétaire de séance
Ophélie DEROSIER

A handwritten signature in blue ink, belonging to Ophélie Derosier, is written over the text.